



## Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du **18 avril 2013**

### ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 6 décembre 2012**
3. **Assermentations**
4. **Nomination d'un suppléant délégué au SIEMV**
5.
  - a. **Préavis n° 2013/01 « Etude de la Municipalité sur la motion Marc Schertenleib »**
  - b. **Rapport de la commission**
6.
  - a. **Préavis n° 2013/02 « Aménagement de 12 places de parc sur la parcelle n° 150 de Carrouge, propriété de la commune de Vulliens à la halte du bus TL, demande de crédit de CHF 66'000.- et autorisation d'emprunter cette somme »**
  - b. **Rapport de la commission**
7.
  - a. **Préavis n° 2013/03 « Fixation du plafond d'endettement de l'ASIJ pour la législature en cours et modification des articles 13 chiffres 10 et 38 alinéa 2 des statuts de l'ASIJ »**
  - b. **Rapport de la commission**
8.
  - a. **Préavis n° 2012/04 « Réfection du plafond et de l'éclairage intérieur de la chapelle de Vulliens, demande de crédit de CHF 18'000.- et autorisation de financer ces travaux par prélèvement au fons de rénovation de la chapelle »**
  - b. **Rapport de la commission**
9. **Communications municipales**
10. **Divers et propositions individuelles**

\* \* \* \*

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président, ouvre la séance à 20.15 heures en saluant la Municipalité ainsi que les membres présents. Il rappelle le décès de JEAN-PIERRE CAVIN, membre du Conseil, et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage.

Il annonce ensuite que la commission nommée pour le préavis 2013/01 a été informée trop tard pour pouvoir se réunir dans les temps. Il demande donc à l'assemblée d'accepter la suppression du point 5 de l'ordre du jour. ODILE CAVIN demande si cela aurait une influence sur l'avancée du projet de MARC SCHERTENLEIB. CHRISTOPHE CHAPPUIS lui répond que non.

**Décision :** La modification de l'ordre du jour est acceptée à la majorité moins 3 abstentions.

1. Appel

Sur les 84 membres du Conseil général, 58 sont présents et le quorum est donc atteint.

2. Adoption du procès-verbal du 6 décembre 2012

**Décision :** Le PV du 6 décembre 2012 est accepté à l'unanimité.

3. Assermentations

Cinq personnes présentes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- CAROLINE FAVRE AMARO
- IAN MEYER
- LIONEL MEYER
- ANTHONY THONNEY
- CHRISTIAN TIECHE

CHRISTOPHE CHAPPUIS procède à leur assermentation et le Conseil général est dorénavant composé de 89 membres.

4. Nomination d'un suppléant délégué au SIEMV

CHRISTOPHE CHAPPUIS rappelle que JEAN-PIERRE CAVIN était délégué suppléant au SIEMV et doit donc être remplacé. MARKUS PIRKHEIM explique que le suppléant est mis à contribution uniquement si les deux autres délégués ne peuvent participer à la séance. GARY CHERPILLOD propose GAËTAN PERRET.

**Décision :** GAËTAN PERRET est nommé suppléant délégué au SIEMV par acclamation.

5. Préavis n° 2013/01 « Etude de la Municipalité sur la motion Marc Schertenleib »

*Repoussé à la prochaine séance.*

6. Préavis n° 2013/02 « Aménagement de 12 places de parc sur la parcelle n° 150 de Carrouge, propriété de la commune de Vulliens à la halte du bus TL, demande de crédit de CHF 66'000.- et autorisation d'emprunter cette somme »

OLIVIER HÄHNI rappelle que le concept énergétique élaboré l'an dernier par la Municipalité a fait ressortir des besoins d'amélioration au niveau de la mobilité. Ainsi, la Municipalité propose de créer 12 places de parc à la halte TL afin d'offrir un parc relais pratique aux habitants de Vulliens utilisant les transports publics.

STEPHANIE LANFRANCHI, rapporteuse de la Commission chargée d'étudier le projet, fait part des doutes de la Commission concernant l'utilité du projet. Elle rappelle notamment que Vulliens n'est pas dans la même zone tarifaire que Mézières ce qui engendre un surcoût annuel de CHF 260.- en ce qui concerne l'abonnement. Les personnes travaillant sur Lausanne continueraient donc certainement à se parquer à Mézières alors que celles se rendant à Moudon continueraient à utiliser leur véhicule. Elle appelle donc le Conseil général à refuser le projet tel que présenté.

RAPHAËL LANFRANCHI demande si une étude du potentiel d'utilisation a été réalisée. MICHEL BURNAND est étonné du coût du projet et le considère comme inutile puisque personne ne se parque actuellement à la halte. OLIVIER HÄHNI répond qu'aucune étude n'a été réalisée mais rappelle que l'offre crée la demande. Comme il n'y a actuellement pas de place de parc, il

est logique et heureux que presque personne ne stationne à la halte. Enfin, en réponse à la Commission, il rappelle que le parking de Mézières ne sera peut-être pas éternellement gratuit.

PATRICIA DUMAS appelle le Conseil général à penser à l'avenir. Elle rappelle notamment les modifications à venir sur la Route de Berne, le renchérissement périodique des parkings P+R à l'entrée de Lausanne ainsi que la possible augmentation de la population de Vulliens. ROGER STETTLER conteste le gain financier présenté par la Commission en cas de parage journalier à Mézières. En effet, les frais dus au trajet quotidien Vulliens – Mézières sont largement supérieurs au CHF 260.- d'économie sur l'abonnement TL.

ROGER NAEGELE salue le projet à condition que ces places de parc soient réservées aux habitants de Vulliens. Il ne voit sinon pas pourquoi les habitants du village devraient financer les parkings de personnes extérieures. OLIVIER HÄHNI pense qu'il faut déjà laisser les mentalités évoluer et, s'il devait vraiment y avoir des soucis pour se parquer, des mesures pourraient être prises.

ALAIN THONNEY demande si, parmi les gens de Vulliens qui travaillent à Lausanne, il y en a vraiment qui prendront le bus depuis Vulliens suite à la réalisation de ces 12 places de parc. LOÏC BARDET explique qu'il descend régulièrement travailler en bus depuis Mézières car la circulation dans Lausanne est de plus en plus compliquée. Si ce projet devait se réaliser, c'est avec plaisir qu'il utiliserait les places de parc de Vulliens.

SUZANNE THONNEY demande s'il ne serait pas plus simple que le bus TL passe dans le village. OLIVIER HÄHNI n'est pas lui-même membre de la commission des transports publics mais il imagine mal un bus TL passant par le village à court ou moyen terme. ROGER STETTLER rappelle qu'une étude concernant les TL avait été réalisée il y a une quinzaine d'années et qu'il n'y avait pas le potentiel d'habitants nécessaire. MICHEL PACHL CHERAZ considère que la situation pourrait changer et que le potentiel d'habitants sera peut-être là dans quelques années.

**Décision :** Le préavis 2013/02 est accepté par 41 oui contre 15 non et 7 abstentions.

#### 7. Préavis n° 2013/03 « Fixation du plafond d'endettement de l'ASIJ pour la législature en cours et modification des articles 13 chiffres 10 et 38 alinéa 2 des statuts de l'ASIJ »

OLIVIER HÄHNI rappelle qu'à l'instar des communes, les associations intercommunales ont l'obligation de fixer un plafond d'endettement et de cautionnement. Dans la mesure où l'ASIJ ne donne aucun cautionnement à des tiers, seul le plafond d'endettement est déterminant pour elle. Il annonce que la reprise des emprunts de l'AIESM au 31 décembre 2012 se montait à CHF 7'675'085,25. Au vu des investissements nécessaires et probables jusqu'en 2016 ainsi qu'une marge d'erreur possible, le comité directeur de l'ASIJ propose de fixer le plafond d'endettement à CHF 40'000'000.- pour la législature 2013 – 2016.

Par ailleurs, parallèlement à l'adoption des statuts de l'ASIJ par les différents législatifs des communes de l'association, le Grand Conseil vaudois a modifié certains points de la loi sur les communes. Ceci fait que les statuts de l'ASIJ ne sont plus conformes aux exigences de majorité prévues par la loi sur les communes modifiée.

MURIEL HENZER, Présidente de la Commission des finances, considère le plafond d'endettement proposé comme adapté aux nécessaires futurs investissements de l'ASIJ. Par ailleurs, elle salue la modification proposée des statuts, en particuliers, le passage à la majorité des trois quarts qui donnera plus de poids aux petites communes. Ainsi, la Commission des finances soutient le préavis 2013/03.

JACQUES CHAPPUIS demande quelles seraient les conséquences pour la commune d'un dépassement du plafond d'endettement de l'ASIJ. OLIVIER HÄHNI répond que les plafonds d'endettement de l'ASIJ et de la commune sont indépendants l'un de l'autre. A l'avenir, les communes devront cautionner les intercommunales mais la situation est encore floue même

au niveau des services cantonaux. Il est donc trop tôt pour estimer les conséquences de ceci.

WILLY HENZER a l'impression de devoir signer un chèque en blanc de CHF 40'000'000.-. Il a de la peine à pouvoir accepter ceci. OLIVIER HÄHNI explique que, dans les grandes lignes, les investissements nécessaires sont connus. Il s'agira de la construction d'un réfectoire à Mézières, de salles de gym supplémentaires et de nouveaux collèges. Il n'y a toutefois encore aucun projet concret. La réalisation de ceci sera de la responsabilité de l'ASIJ.

MICHEL BURNAND pense qu'il n'y a aucun problème à voter ce plafond d'endettement puisqu'il considère cette limite comme sans effet car, à son avis, si elle devait être dépassée, le plafond d'endettement serait simplement rehaussé. PIERRE-ALAIN DUMAS rappelle que les investissements prévus ne sont pas un luxe que s'offrirait la région mais une obligation.

**Décision :** Le préavis 2013/03 est accepté à la majorité moins 2 refus et 6 abstentions.

8. Préavis n° 2012/04 « Réfection du plafond et de l'éclairage intérieur de la chapelle de Vulliens, demande de crédit de CHF 18'000.- et autorisation de financer ces travaux par prélèvement au fonds de rénovation de la chapelle »

STEPHANE THONNEY explique que, suite à diverses doléances concernant l'esthétique du vieux plafond de la chapelle et le mauvais éclairage intérieur, la Municipalité propose d'effectuer plusieurs travaux de réfection intérieure. Il rappelle, par ailleurs, que cette dépense serait prélevée du fonds de rénovation de la chapelle qui dispose actuellement d'un montant de CHF 56'000.-.

JONATHAN DERAY, rapporteur de la Commission chargée d'étudier le projet, soutient le projet. La Commission propose toutefois à la Municipalité d'étudier quelques modifications d'ordre technique au projet.

BEATRICE BURNAND soutient la réfection intérieure de la chapelle. Elle demande si, en plus, l'installation de supports permettant d'afficher les numéros de l'ensemble des cantiques qui sont chantés durant le culte est envisageable. STEPHANE THONNEY prend note de la suggestion qui lui avait également été faite par le pasteur.

PIERRE-ALAIN DUMAS demande si l'éclairage LED a également été étudié. STEPHANE THONNEY répond par l'affirmative mais explique que, la chapelle étant peu utilisée, l'économie d'énergie ne compenserait pas le surcoût de base. Par ailleurs, l'entretien est, selon l'entreprise électrique, plus simple avec de l'halogène. JEAN MAURICE HENZER réfute l'argument de l'entretien car il existe aujourd'hui des ampoules LED tout autant faciles d'utilisation que l'allogène. Il appelle la Municipalité à bien reconstruire la chose car il voudrait éviter que la chapelle de Vulliens soit, dans 50 ans, le seul endroit où l'on trouve encore de l'allogène.

LUDOVIC STETTLER demande comment est alimenté le fonds de rénovation de la chapelle. DANIEL SCHORDERET explique que l'argent provient de dons ainsi que des cultes ayant lieu dans la chapelle.

**Décision :** Le préavis 2013/04 est accepté à la majorité moins 1 refus et 2 abstentions.

## 9. Communications municipales

GILBERT THONNEY

GILBERT THONNEY explique qu'il faut bien trier le gazon amené à l'emplacement prévu à cet effet vers la STEP. En effet, il y a régulièrement du plastique qui y est mélangé. Par ailleurs, il rappelle que les feux sont interdits le dimanche et les jours fériés et qu'un emplacement est à disposition vers l'ancien stand de tir pour brûler les branches. CHRISTIAN TIECHE demande si ceci concerne également les grillades. DANIEL SCHORDERET répond que l'interdiction concerne les feux de branchages et non les grillades.

### YVAN CHERPILLOD

YVAN CHERPILLOD rapporte que le début de printemps pluvieux a été bénéfique pour les sources de la commune et que les sous-sols sont ainsi recapés. Concernant l'exploitation des forêts, toutes les coupes sont désormais terminées et le bois est vendu. Il reste encore les chablis qui seront travaillés dès que possible.

### STEPHANE THONNEY

STEPHANE THONNEY remercie l'assemblée d'avoir accepté le préavis qu'il présentait ce soir. Au chapitre des routes, il rappelle que l'hiver a été rigoureux. Ceci a eu pour conséquence un dépassement par rapport au budget en ce qui concerne les frais de déneigement. Par ailleurs, de nécessaires travaux de réparation des routes seront présentés lors du prochain Conseil.

ALAIN THONNEY considère que le déneigement a été plusieurs fois inutile cet hiver. Ça ne sert à rien de sortir dès qu'il y a un – deux centimètres sur la route. Il demande qui décide de lancer le déneigement ou pas. STEPHANE THONNEY explique que le déneigement est effectué sur appel et c'est l'employé communal, JEAN PHILIPPE CHAPPUIS, qui donne l'ordre de départ. Il n'y a donc pas d'abus de la part de REMY PERRET. Il rapporte également qu'il a eu des remarques allant dans l'autre sens durant l'hiver. LUDOVIC STETTLER propose que certains chemins ne soient plus déneigés durant l'hiver afin d'accélérer le déneigement et de faire des économies. STEPHANE THONNEY prend note de la proposition.

### OLIVIER HÄHNI

OLIVIER HÄHNI remercie l'assemblée d'avoir accepté les deux préavis qu'il présentait ce soir. En complément, il informe que le budget de l'ASIJ a été accepté sans discussion le soir précédent. Il s'agit en gros du regroupement du budget de l'AIESM avec celui de l'établissement Savigny-Forel et il se monte à 5,9 millions de francs pour 2013. La rentrée 2013 pourra se faire sans nouvelle construction. En revanche, dès 2014, les prégymnasiales seront « rapatriées » à Mézières et la construction de 4 classes supplémentaires est nécessaire. L'objectif est de commencer les travaux tout début 2014.

Concernant les places de parc de la halte. La mise à l'enquête, effectuée par la commune de Carrouge, aura lieu prochainement et les travaux commenceront par la suite.

### DANIEL SCHORDERET

DANIEL SCHORDERET adresse ses vifs remerciements à NICOLE PASCHOUD qui, en compagnie de son défunt mari, a assuré la conciergerie de la Maison communale durant de très nombreuses années. Depuis le début de l'année, elle a souhaité arrêter son activité et c'est dorénavant ROGER NAEGELE qui assure cette tâche. Par ailleurs, il annonce que le 100<sup>ème</sup> anniversaire de la société de tir des Maraîches aura lieu le samedi 12 octobre prochain au stand du même nom.

## 10. Divers et propositions individuelles

NICOLE PASCHOUD rapporte qu'il y a à nouveau de nombreux poissons rouges dans l'étang de la Province. DANIEL SCHORDERET rappelle que ce dernier a été vidé l'automne dernier par les pompiers mais n'a pas été chaulé afin d'éviter de détruire toute forme de vie. Ceci a permis d'éliminer une bonne partie des poissons rouges mais certains ont survécu à l'opération.

CHRISTOPHE CHAPPUIS remercie la jeunesse pour la tenue régulière de la buvette. Il donne rendez-vous à tout le monde le 20 juin prochain et lève la séance à 21h45.